



AFGSU Niveau I

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de Niveau 1

Durée : 14h sur 2 Jours

Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Objectifs de la formation :

Définie par l'Arrêté du 30 Décembre 2014

« L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 1 a pour objet l'acquisition des connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle, et la réalisation des gestes d'urgences adaptés à cette situation. »

Formation destinée à :

Définie par l'Arrêté du 30 Décembre 2014

« Destinée à l'ensemble des personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou dans un cabinet libéral auprès d'un professionnel de santé libéral »

Programme de la formation :

Elle se découpe en 3 modules

Module 1 – Urgences vitales - Durée 6 heures

- Identifier un danger immédiat, alerter le service d'aide médicale urgente
- Identifier l'inconscience, assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats ;
- Arrêter une hémorragie externe ;
- Identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...) ;

Module 2 – Urgences potentielles - Durée 4 heures

- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané, et d'effectuer les gestes adéquats ;
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;

Module 3 – Risques collectifs - Durée 4 heures

- Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) ;
- D'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc ou de plan bleu ;
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E.